

HONORAIRES DE L'AGENCE en Euros POUR LA VENTE DE BIENS ET DROITS IMMOBILIERS BARÈME RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS

Prix de vente net vendeur		Montant HONORAIRES TTC	
De 0€	à	30 000 €	3 000 €
De 30 001 €	à	40 000 €	4 100 €
De 40 001 €	à	50 000 €	5 500 €
De 50 001 €	à	60 000 €	6 250 €
De 60 001 €	à	70 000 €	6 500 €
De 70 001 €	à	80 000 €	7 500 €
De 80 001 €	à	90 000 €	8 200 €
De 90 001 €	à	105 000 €	9 000 €
De 105 001 €	à	120 000 €	10 000 €
De 120 001 €	à	130 000 €	10 500 €
De 130 001 €	a	140 000 €	10 900 €
De 140 001 €	à	150 000 €	11 500 €
De 150 001 €	a	160 000 €	11 900 €
De 160 001 €	à	170 000 €	12 500 €
De 170 001 €	à	180 000 €	12 900 €
De 180 001 €	à	190 000 €	13 500 €
De 190 001 €	à	200 000 €	13 900 €
De 200 001 €	à	210 000 €	14 500 €
De 210 001 €	à	220 000 €	14 900 €
De 220 001 €	à	230 000 €	15 500 €
De 230 001 €	à	240 000 €	15 900 €
De 240 001 €	à	250 000 €	16 500 €
De 250 001 €	à	260 000 €	16 900 €
De 260 001 €	à	300 000 €	17 500 €
A partir de	320 001 €	17 500 TTC + 4% SUR LE MONTANT SUPERIEUR	

Pour les Terrains, les Professionnels, les marchands de biens: honoraires libres

Locations: à l'exception des honoraires d'entremise et de négociation, les honoraires de la location sont en stricte conformité avec les barèmes légaux en vigueur au jour de la signature du présent mandat et mentionnées au tableau général des honoraires joint en annexe A savoir, nous sommes en zone non tendue et les honoraires totaux sont de 11 € au m² dont 3€/m² pour l'état des lieux pour le locataire. Art 5-1 de la loi: "I - Rémunération des personnes mandatées pour se livrer ou prêter leurs concours à l'entremise ou à la négociation d'une mise en location d'un logement, tel que défini aux articles 2 et 25-3, est à la charge exclusive du bailleur, à l'exception des honoraires liés aux prestations mentionnées aux deuxième et troisième alinéas du présent I. "les honoraires des personnes mandatées pour effectuer la visite du preneur, constituer son dossier et rédiger un bail sont partagés entre le bailleur et le preneur. Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementée et révisable chaque année dans des conditions fixées par décret. Ces honoraires sont dus à la signature du bail. Les honoraires des personnes mandatées pour réaliser un état des lieux sont partagés entre le bailleur et le preneur. Le montant toutes taxes comprises imputé au locataire pour cette prestation ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année dans des conditions fixées par décret. Ces honoraires sont dus à la signature de la prestation. Selon le taux de TVA actuellement en vigueur (Si le taux de TVA venait à varier e, plus ou en moins, le taux TT de la rémunération évoluerait de la même manière). En cas de délégation, le montant des honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat.